



DECISION n° 8513
DELEGATION DE SIGNATURE ET
NOMINATION D'ORDONNATEUR SUPPLEANT

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France en date du 25 janvier 2023 nommant Monsieur Yoann LAGORCE, directeur d'hôpital, adjoint au directeur des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies, en qualité de directeur par intérim des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 avril 2021 affectant Monsieur Simon RAOUT au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur adjoint chargé de la performance à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur adjoint chargé de la direction de la performance.

DECIDE

Article 1 : Monsieur Simon RAOUT assure la direction et la coordination des services composant la Direction de la Performance :

- La direction de la qualité et du développement durable,
- La direction du système d'information,
- La cellule méthode et projets,
- La direction de la stratégie, du Marketing et des Relations Internationales.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Simon RAOUT, directeur adjoint chargé de la Direction de la Performance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances de la Direction de la Performance, ainsi que les achats et marchés publics afférents, dans la limite de 221 000 € H.T., effectués sur les comptes délégués.

Monsieur Simon RAOUT peut engager des dépenses afférentes à la Direction de la Performance, après accord du chef de pôle administration générale, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 3 : Monsieur Simon RAOUT est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins d'ordonner les dépenses afférentes aux articles et chapitres figurant en annexe 1, des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et mettre en recouvrement les recettes afférentes aux chapitres et articles des différents budgets pour tous les comptes de la classe 7.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Madame Eline GEROME, directrice adjointe de la direction de la Stratégie, du Marketing et des Relations Internationales, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la direction de la Stratégie, du Marketing et des Relations Internationales.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Simon RAOUT, directeur adjoint chargé de la Direction de la Performance, délégation de signature est donnée à :

- Madame Eline GEROME, directrice adjointe de la direction de la Stratégie, du Marketing et des Relations Internationales, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus.

- Monsieur Stéphane RUYANT, directeur technique, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la Direction de la Qualité et du Développement Durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane RUYANT, directeur technique, délégation de signature est donnée à Madame Odile DEMOULIN, ingénieur, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la Direction de la Qualité et du Développement Durable.

- Monsieur Icham SEFION, directeur des systèmes d'information, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la Direction des Systèmes d'Information.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Icham SEFION, directeur des systèmes d'information, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CARIDROIT, directeur des systèmes d'information adjoint.

- Monsieur Fabrice CATOIRE, responsable cellule méthode et projets, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la cellule méthode et projets.

Article 6 : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 7 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site Internet.

Fait à Valenciennes, le 26 janvier 2023

Le Directeur par intérim

Yoann LAGORCE



Décision n° 8513

Délégation de signature et de nomination
d'ordonnateurs suppléants

Spécimen des signatures

Le directeur adjoint chargé
de la direction de la performance

Simon RAOUT

Le directeur des Systèmes d'Information

Icham SEFION

Le directeur des Systèmes d'Information
Adjoint

Arnauld CARIDROIT

Le directeur technique
de la Direction de la Qualité et du
Développement Durable

Stéphane RUYANT

L'ingénieur qualité

Odile DEMOULIN

Le responsable
Cellule méthode et projets

Fabrice CATOIRE

La directrice adjointe
de la Direction de la Stratégie, du Marketing et des
Relations internationales

Eline GEROME

Décision n° 8513

Délégation de signature et de nomination
d'ordonnateurs suppléants

ANNEXE I

Articles & chapitres des divers budgets

687100	Amort. exceptionnel frais étude	67340	Annulation de titre ex-antérieur
687102	Amort. exceptionnel frais recherche	67341	Annulation titres hos. et tarif spé.
687103	Amort. exceptionnel frais de publicité	67348	Annulation autres titres ex-antérieur
681111	DAM frais études & recherches	661100	Intérêts des emprunts
681112	DAM autres immo incorporelles	661101	Intérêts intercalaires
681511	Dotation provision capital décès	661102	Intérêts sur ligne de trésorerie
		671800	Charges exceptionnelles
6815810	Provisions charges de personnel	672203	Ex-antérieur charges à caractère général
6815820	Provisions charges médicales	6571	Subventions, participation
6815830	Provisions charges hôtelières & générales	6578	Autres subventions
6815840	Provisions charges amortis. et frais financiers		
164100	Emprunts Caisse Dépôts & Cautionnement	16500	Dépôts et cautionnement reçus
164101	Emprunts Dexia	203100	Compléments de mission
164102	Emprunts Caisse d'épargne	658800	Autres Charges de Gestion
164103	Emprunts Société générale	667000	Charges Nettes/Cessions Val M0b
164104	Emprunts BNP	668000	Autres Charges Financières
164105	Emprunts organics	681740	Dotation Créances Irrécouvrables
2768	Intérêts courus	622800	Frais d'actes IRM
675000	Valeurs Compt. Des éléments d'act.	654000	Pertes sur créances irrécouvrables
681110	Dot. Cptes Amort. Frais 1 ^{er} Etabli	627100	Services bancaires
681123	Dot. Cptes Amort. Constructions	622810	Frais d'actes IRM
681124	Dot. Cptes Amort. Installations		
681125	Dot. Cptes Amort. Matériel Outilla		
681126	Dot. Cptes Amort. Mobilier		
681127	Dot. Cptes Amort. Matériel Transpo		
681128	Dot. Cptes Amort. Matériel Bureau		
681510	Provisions pour risques		
678	Autres charges exceptionnelles		
1677	Emprunts Caisse Assurance Maladie		
208101	Autres immob.		
2183210	Mat. Bureau Mat informatique		
203101	Frais d'étude D.S.I.O.		
2135180	Agenc ⁱ , Aménag ⁱ , Installation informatique		
602651	Fournitures informatiques stockées		
606251	Fournitures informatiques directement affectées		
613251	Locations mobilières informatiques		
6151610	Maintenance informatique à caractère médical		
6152610	Maintenance informatique à caractère non médical		
626501	Abonnement Intranet		
628400	Informatique (logiciels et matériels)		
618401	Cotisations informatiques		
672202	Ex-antérieur informatique à caractère médical		
672302	Ex-antérieur informatique à caractère général		